

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

À l'attention monsieur Olivier Morzelle 2, rue Saint Sever BP 86002 76032 ROUEN Cedex

Cherbourg-en-Cotentin, le 1 6 NOV. 2020

## SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE

Affaire suivie par : Etienne LEBASTARD

Tél: 02 33 08 27 11

**Courriel**: etienne.lebastard@cherbourg.fr **Réf**: **CEC-PAG-DAGVI-HYGENE-2020-**

## Envoi recommandé avec A/R n°

Objet : Projet de réduction des nuisances par la réduction de la nidification urbaine des goélands

Monsieur le Directeur,

Notre commune côtière est exposée à une nidification croissante des oiseaux marins en période de reproduction. Cette nidification urbaine engendre des nuisances tant pour les habitants et usagers que pour les animaux eux-mêmes.

En effet, les nombreux signalements de nuisances engendrées par cette nidification telles que les nuisances sonores importantes, les souillures régulières, l'encombrement des gouttières ou encore les comportements défensifs suivant l'éclosion des œufs, nous amènent à poursuivre les actions déjà entreprises pour inciter les goélands à nicher en milieu naturel.

Par ailleurs, les animaux peuvent eux-mêmes être victimes de blessures liées à la circulation automobile ou à la malveillance humaine. Selon l'association de protection animale en charge de la réintroduction des animaux blessés en milieu naturel, ce sont 131 goélands juvéniles et adultes qui ont été pris en charge et dont 87 d'entre eux ont pu regagner le milieu naturel à terme.

Ainsi, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin entend poursuivre les actions entreprises sur l'ensemble du territoire élargi de la commune nouvelle en matière de :

- Réduction des sources de nourritures potentielles par l'installation de nouveaux points de collecte de déchets et application du règlement de collecte des déchets ménagers;
- o Incitation des riverains à l'entretien des gouttières, toits et terrasses en début de nidification ;
- Action auprès des bailleurs privés et publics pour la pose de dispositif anti-nidification sur les grands ensembles;
- o Actions pédagogiques d'information au sein des écoles de la commune ;
- o Rappel de l'interdiction de nourrissage des animaux.

Toutefois, les nuisances étant plus importantes là où la densité de population résidentielle est la plus élevée, nous souhaitons poursuivre les opérations de régulation et d'effarouchement sur les quartiers du centre-ville et Val de Saire. Ces quartiers étant les plus impactés par les nuisances directes et offrant des possibilités de repli en milieu naturel sur des zones adjacentes (rade et terre-plein des Mielles notamment).

Aussi, <u>nous sollicitons de votre part une dérogation à la protection de l'espèce « Larus Argentatus » pour l'année 2021</u> pour les actions suivantes :

- Campagnes de stérilisation des œufs de goélands argentés dans les zones centre-ville et Val de Saire;
- o Mise en service d'un effaroucheur sonore dans le quartier Val de Saire.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,

L'adjoint délégué,

Pierre-François LEJEU

Pièces jointes :

Cerfa 13616\*01 Bilan des opérations de 2020 Dossier Justifiant la conduite des opérations Plan des zones d'intervention